

# Règlement appel à candidatures 2016

Thème, indemnisations.....	page 1
Hébergement, présence, création, matériaux, assurance.....	page 2
Constitution du dossier, date limite d'envoi.....	page 5
Fiche de renseignements.....	page 6

Le collectif d'artistes du pays de Brocéliande organise la 9<sup>e</sup> biennale Etangs d'art du **samedi 04 juin 2016 au dimanche 18 septembre 2016**

L'édition « Etangs d'art » 2016 se prête à l'installation d'oeuvres in situ sur l'eau, rivière, étangs du Pays de Brocéliande. Les oeuvres se situent à distance des berges donc **aucune oeuvre sur les berges ou sur la terre ferme. Les oeuvres doivent être visibles à l'échelle du paysage.**

**THEME** : Le thème proposé est: « **Ondulation (s)** »

- Chaque projet est **spécialement créé pour cet événement.**
- L'oeuvre achevée doit impérativement être fidèle au projet présenté.
- L'oeuvre doit tenir toute la durée de la manifestation, jusqu'au 18 septembre 2016.
- L'oeuvre doit s'adapter au lieu d'installation (voir photos sur site Internet).
- L'attribution définitive des lieux d'installation est établie par le comité d'organisation.
- A titre indicatif et pour recueillir davantage d'informations, nous recommandons aux artistes de visualiser les lieux et les détails techniques sur le site Internet à la rubrique "Informations pour les artistes".

**11 artistes français ou étrangers sont retenus.**

**La sélection d'un artiste ne peut être effective plus de deux éditions consécutives.**

**INDEMNITE DE PRESTATION** :

**Une indemnité de prestation de 2000 euros** est versée à la fin de la biennale à l'artiste référent qui présente le projet. L'artiste doit posséder un numéro de SIRET et être affilié (assujetti) ou adhérent à la Maison des Artistes (ou structure similaire si étranger).

**VENTE OU LOCATION DE L'OEUVRE** :

L'oeuvre présentée peut être acquise au terme de la biennale. Le montant et la transaction se font entre l'artiste et l'acquéreur. L'oeuvre peut être louée à des fins d'exposition dans le cadre d'un partenariat avec le collectif organisateur au terme de la biennale.

**DEPLACEMENTS** :

- **Un forfait de déplacement** est versé à l'artiste référent en juin pour **un seul trajet aller et retour** depuis le lieu de résidence de l'artiste référent sur une base **kilométrique de 0,43 euros et ne dépassant pas 700 euros.**
- Les déplacements sur place ainsi que toute location de matériel ou de véhicule restent à la charge de l'artiste

## HEBERGEMENT :

L'artiste est hébergé gratuitement à partir **du samedi 31 mai au soir jusqu'au dimanche 05 juin au matin**. L'hébergement est prévu pour 1 artiste. L'artiste peut être accompagné d'1 assistant exclusivement (à préciser dans ce cas sur la fiche de renseignements annexe).

**La plupart des repas restent à la charge de l'artiste**. Il est possible de cuisiner sur place. Les nuitées se font en chambres doubles (2 lits simples ou un lit double par chambre). En dehors des couples, les artistes ne seront pas forcément seuls dans leur chambre.

## PRESENCE ET INSTALLATION :

-Accueil de tous les artistes le **samedi 28 mai à 18h. Présence indispensable. Dîner offert et partagé avec le comité d'organisation.**

-Tous les artistes doivent être présents le lundi 30 mai toute la journée sur leur lieu d'installation pour le reportage photographique qui sert à l'édition d'un dépliant et d'un catalogue (quelques exemplaires sont offerts aux artistes).

-L'installation finale doit être terminée pour le **vendredi 3 juin 2016, date butoir**.

-L'artiste démonte son oeuvre au plus tard le 30 septembre 2016.

**-L'artiste doit rester disponible durant tout le temps de la résidence.**

-L'artiste prévenu à l'avance accepte de **rencontrer les journalistes, les Mécènes, d'échanger à certains moments avec les écoles** ou les centres de loisirs.

-L'artiste s'engage à **être présent le jour du vernissage le samedi 4 juin toute la journée.**

## CREATION / MATERIEL :

-La création de l'oeuvre doit se faire in situ ou partiellement dans l'atelier de l'artiste.

-L'artiste **se déplace avec son propre matériel** (outillage, combinaison vivement conseillée, etc...), **avec son propre véhicule** et **doit être autonome** dans la progression de son travail.

- Le comité d'organisation reste attentif aux besoins ponctuels de matériel/matériaux dans la mesure de ses possibilités.

## MATERIAUX :

-L'artiste doit **bien amarrer son installation** : les **câblages** doivent être très **solides et discrets s'ils apparaissent hors de l'eau**.

-Les **cordes naturelles sont interdites, privilégier les cordages métalliques, marins, synthétiques adaptés à l'eau et au soleil**.

-L'achat des matériaux reste à la charge de l'artiste. Ils ne doivent pas occasionner de pollution dans le milieu d'installation.

**-Les polystyrènes ne doivent pas être en contact direct avec l'eau, ils sont protégés avec du grillage**. Préférer le styrodur. Les polystyrènes ne doivent pas être visibles.

## RESIDENCE D'ARTISTE A L'ECOLE :

Indépendamment du présent règlement, le comité d'organisation propose à **un artiste francophone sélectionné pour la biennale** une **résidence à l'école** pendant un mois à compter du mois de mai 2016.

Une indemnité forfaitaire de **3000 euros** est versée à l'artiste, en plus de l'indemnité de prestation du présent règlement.

- Voir l'appel à résidence en pièce annexe intitulée: **“Résidence d'artiste à l'école”**

### ASSURANCES :

- Chaque artiste doit s'acquitter d'une responsabilité civile et d'une assurance maladie.
- Les oeuvres ne sont pas assurées.**

### CONVENTION ET RESILIATION :

- Le comité d'organisation averti les artistes sélectionnés en **janvier 2016** et leur adresse par écrit une convention à signer, établie par les deux parties.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention. Cette convention peut être résiliée en cas de non respect des engagements de l'artiste et cela sans droit à aucune indemnité (forfait et déplacements).

### DOSSIER DE CANDIDATURE :

Il doit être envoyé **uniquement par la poste avant le 19 novembre 2015** à l'adresse suivante :

Collectif d'artistes du Pays de Brocéliande  
Philippe Lerestif  
26 place St Malo  
35310 Bréal sous Montfort - France

## CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

**Le dossier est constitué de documents non agrafés et doit contenir:**

A/ La fiche de renseignements jointe (page suivante) dûment remplie.

B/ Un curriculum vitae d'artiste (aucun press book ou articles).

C/ Sur un **format A3**, un projet d'installation (dessin, photo, photomontage précis) avec en légende un titre et un texte explicatif court présentés de manière **anonyme (aucun nom, pas de signature sur le document)**.

D/ Sur un **format A4**, toujours de manière **anonyme (sans aucun nom sur le document)**, une note explicative plus détaillée avec une fiche technique précisant les matériaux et le type de câblage, les dimensions de l'oeuvre, son emplacement dans l'espace et éventuellement le lieu ou type de paysage souhaité (consulter les aperçus sur le site Internet), les besoins en matériel ou aide éventuels.

E/ A part, 3 visuels de format A4 maximum présentant des oeuvres déjà réalisées.

Un jury, composé de membres du Collectif et de personnalités du milieu artistique, se réunit fin novembre 2015 pour la sélection des dossiers.

**Les artistes retenus sont contactés par téléphone et par mail en janvier 2016.**

Pour le retour du dossier des **artistes non retenus**, joindre une enveloppe suffisamment affranchie libellée à l'adresse de l'artiste. Le cas échéant, le dossier n'est pas renvoyé. L'artiste non retenu est prévenu uniquement par courrier électronique.

**Date limite d'envoi des dossiers : 19 novembre 2015** (le cachet de la poste faisant foi)

Fait à Bréal sous Montfort le 30 août 2015

Philippe LERESTIF, Président du Collectif d'artistes du Pays de Brocéliande

Association loi 1901 Siret : 453 177 453 00025 – Email : [contact@etangsdart.fr](mailto:contact@etangsdart.fr)

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom (artiste référent):

Prénom :

Adresse :

Ville :

Pays :

Tel. Fixe :

Tel. Portable :

Fax :

Courriel @ :

Site Internet :

N° SIRET ou Maison des artistes :

**N° IBAN à joindre obligatoirement**

Moyen de locomotion pour arriver sur le site :

Moyen de locomotion sur place (durant le temps de résidence) :

Nom de l'assistant qui accompagne l'artiste :

Titre de l'oeuvre (projet envoyé) :

Intéressé par la **résidence d'artiste à l'école**:

oui [ ] non [ ]

Enveloppe jointe affranchie à l'adresse de l'artiste pour le retour du dossier/réponse:

oui [ ] non [ ]